

Des avantages exclusifs qui vous rendent vos vacances faciles !



L'Offre Soleil Sunélia

Sunélia est la seule chaîne de campings Villages Vacances à offrir gratuitement et sans formalité l'Offre Soleil, pour tout séjour en camping Méditerranée, camping Atlantique, camping à la campagne ou encore camping à la montagne.

Comment cela fonctionne?

Pour tout séjour d'une durée minimum de 7 nuits en hébergement locatif, décomptée du jour d'arrivée à la veille du départ, pris dans un site Sunélia (hors partenaires).

Si vous avez moins de 3 jours de soleil* durant votre séjour, vous recevez un bon cadeau de **100€**.

Si vous n'avez aucun jour de soleil* durant votre séjour, vous recevez un bon cadeau de **200€**.

C'est offert !

L'Offre Soleil Sunélia est offerte pour tout séjour dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La réservation doit avoir été effectuée au minimum 3 jours avant la date de début de séjour
- En hébergement locatif exclusivement
- Réalisé entre d'avril et octobre (selon la date d'ouverture du site Sunélia)
- et vous devez nous communiquer une adresse email valide

Sans formalité !

L'Offre Soleil Sunélia, vous en profitez automatiquement :

- si votre séjour répond aux conditions de l'offre
- vous recevez alors automatiquement par email un code de réduction de 100€ ou 200€ selon le cas à faire valoir sur votre prochaine réservation dans un Sunélia.



La Garantie Annulation

Sunélia vous offre pour tout séjour de 7 nuits minimum la Garantie Annulation** !

Conditions générales de la Garantie Annulation

Cette garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit. Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées, si votre séjour devait être annulé dans les cas suivants selon la liste exhaustive ci-après :

1. Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de :

- vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur
- vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères

Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

2. Les complications de grossesse

3. Des préjudices graves

Nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50% (attestation de l'assureur à fournir)

4. Licenciement économique

De vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour

Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'événement.

** Le déclenchement de l'offre est subordonné à un ensoleillement direct de moins de 2h par jour entre 10h et 18h calculé par l'indice Weathernews Sun Index® qui indique la durée d'ensoleillement pour chaque site Sunélia et chaque jour. La durée d'ensoleillement est définie comme la durée pendant laquelle le rayonnement solaire est d'une intensité suffisante (supérieure ou égale à 120W/m2) pour produire des ombres distinctes (définition source : Météo-France). L'indice est calculé par Weathernews France à partir des données Météo-France issues des satellites Météosat seconde génération (MSG) et extraites spécifiquement pour les coordonnées de chaque site Sunélia.*

*** Hors partenaires Sunélia et uniquement en locatif.*